

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Mme Aurélie MOULY – M. Jérôme LOZANO (arrivé au point n° 2) - Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mmes Catherine RAYNAL - Marie-Laure FARACO – Alexandra DAUSSE – MM. Sébastien FONTAINE – Ambdillah BACAR - Gérald RIVIERE – Mme Charlène CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Christine TEULIER - Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : M. Lionel AULANIER à M. Jean-Claude GRANIER,
Mme Agnès GARROUSTE à Mme Maryline SALVAN,
Mme Laura HERNANDEZ-FARJARDO à M. Bernard FABRE.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Charlène CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Tableau des effectifs – Créations de postes.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité et Etablissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre, et afin de valoriser l'implication des Agents concernés, il propose la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'Agent de Maîtrise Principal ;
 - 1 emploi d'Adjoint Technique à temps complet ;
 - 1 emploi d'Adjoint Technique à temps non-complet (25.5/35°)
- 012-211200134-20260922-20260922_05-DE
Reçu le 25/09/2026

Le tableau des effectifs sera mis à jour lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **23 septembre 2026**.
Publiée ou Notifiée le **23 septembre 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Charlène CUESTA

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Claude GRANIER